

Convocation du Conseil Municipal

M. M. les Conseillers Municipaux se réuniront
à la Mairie, à 9 heures du matin, le dimanche
18 Décembre, au lieu ordinaire de leurs séances.
— Ordre du jour —

- 1^o Affaires diverses
- 2^o Acquisition de terrains
- 3^o Rejurisdiction, Cahier des charges - Approbation
- 4^o Aménagement d'une vedette. Travaux - Autorisation de traiter
- 5^o Fournitures scolaires pour 1933. - Traité
- 6^o Electrification. Emprunt de 180.000⁺; Remboursement
de 12 obligations
- 7^o Listes électorales pour 1933. - Désignation des délégués
- 8^o Arrestations.

Reçu, le 11 Décembre 1932
Le Maire
J. L.

Conseil Municipal

Séance du 18 Décembre 1932

L'an mil neuf cent trente-deux, le dix-huit du
mois de Décembre, à neuf heures du matin, le
Conseil municipal dûment convoqué par M. le
Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de M. Rivière Maire

Présents: M. M. J. Mailliot, Marchais Rivière,
Sorin, Guerin, Caugeron, Hervé, Chiffaine,
Candereau, Billy, Royer, Fabrice, Brodeur,
Mardreau, Rioux, Chaudoy, & Guerin.
Absents: M. M. Jutard, Martin, Bossis, Pavy

7. Bouhin, excusé.
 M. Guérin est nommé secrétaire
 Le procès verbal de la dernière réunion est
 lu & adopté sans observation.

Assistance aux Vieillards. - Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les
 demandes d'assistances faites en vertu de la loi du 14 juillet
 1905

Savoir:

1. Chédotal Charlotte, rue de la Seine, chez Le Tasse,
 admise à 50⁺
2. Lecq Auguste, à Maupertuis, admis à
 40⁺
3. V. Vissmeau née Estaud, à la Haute-Haye, admise
4. Bouhin-Milomiseau, à Vertou, admise
 faute de renseignements
5. Je Guillaud née Roullant, à hospitaliser
6. Chamayean Emile, rue Nationale 32, à
 hospitaliser
7. Libert Théophile, rue Nationale 120,
 à radier

Observations de l'Assistance Publique

1. Je Guinard née Le Breüder, à la Grand-halle
 nouvelle enquête à faire.
2. Le Robellec Marie à Erbenmault, maintenue
3. Je You née Baidaud, chez Arjoud rue
 de Rep' à radier.
4. Lechat Louis, à la Galamie, à radier.
5. Lemercier Verrière Joseph, 40 rue du Marché,
 à radier
6. Corbiveau Jean Marie, à la Haute-Haye,
 nouvelle enquête à faire.
7. Lemaire V. Sigaud rue de la Seine,
 mise à 30⁺
8. Briau épouse Blais, à la Haute-Haye,
 nouvelle enquête à faire
9. Chiffolleau Henri, à L'Écluse-Divier
 à radier
10. Vry V. Cornicau, à la Blotière,

a radier

Demande Eugène, à la Coran.

a radier

Vraud épouse Barbier, à la Blotie
nouvelle enquête

Assistance
aux femmes en couches

M. le Président communique au Conseil municipal les demandes d'assistance aux femmes en couches.

1^o Mme Leroy née Moureau, rue Ch. Rivin
admise

2^o Mme Genet née Leroux Adélaïde, rue
Louis-Marc, admise.

3^o Mme Farou née Farou, à la Ferronnière
admise

4^o Mme Breux, née Treuchet au Châtelier,
admise

5^o Mme Sirot née Gérard, à la Petit Lande,
admise

6^o Mme Brasseur née Bourget au Bourg,
admise

7^o Mme Faubureau née Wagnat, au
Chêne-Gala, admise

8^o Mme Capitaine, née Hilary, à Gremmault
rue Setap, admise

Demande d'allocation
militaire

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la demande d'allocation formulée par Mme Dupont née Richard, rue Sadi-Carnot à Pont-Boutreau

Affaires diverses

1^o Erection d'un monument à la mémoire de Paul Doumer. —

Le Conseil décide de ne pas participer.
2^o Débits de boisson. Monsieur le Maire communique l'acte d'un arrêté de M. le Préfet en date du 2 Octobre 1932 relatif à la création de nouveaux débits de boisson auprès des établissements d'instruction publique ou privée, des édifices consacrés aux cultes, des cinémas, des hospices et autres établissements d'assistance pu-

bligue au privé.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré maintient la décision prise antérieurement à la date du 24 août 1913 & fixant à 200 mètres la limite de prohibition.

Foires & marchés. — St. Etienne de Montluc.

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la demande de l'Assemblée communale de St. Etienne de Montluc au sujet de son nouveau régime de foires & marchés.

Virement de crédit. — M. le Maire expose au Conseil qu'un crédit de 5662,86 a été inscrit à l'art 198 du budget additionnel de 1912 pour réparations des parapets du pont de la Noceuse, un crédit de 4888⁺ a été inscrit pour le même objet à l'art 76^{ter} du budget primitif.

En conséquence le Conseil municipal demande l'autorisation d'affecter le crédit de 4888⁺ à l'art 71 (Entretien des rues, quais & places publiques)

Cimetière de St. Paul. Le Conseil municipal nomme une commission à l'effet d'étudier l'agrandissement du cimetière de St. Paul, & composée comme suit:

M. M. J. B. Marillet, Président, Marchais, Julien, Vie, Président, Guerin, H. Bervant, Billy & Roger.

Rue Jean Jaures. — Le Conseil décide de demander le classement de cette rue dans la voirie urbaine & charge l'agent voyer de dresser l'état parcellaire.

Prêts des Mahaudières. — Le Conseil décide de rembourser aux propriétaires le montant de leurs souscriptions & d'attendre la Commission des Travaux Publics qui visitera pour la prochaine réunion.

Canalisations d'eau (Rue de la Seine et place St. Paul).

Monsieur le Maire communique au Conseil municipal la décision de M. le Maire de Nantes, fixant comme suit les conditions pour l'établissement

de ces canalisations

1^o Rue de la SeireMontant du devis 24.400⁺

- a) offre de concours à fonds perdus par les intéressés
d'une somme de 12.200⁺
- b) avance par les mêmes intéressés d'une somme de 12.200⁺
remboursable en 5 années, sans intérêts.
- c) garantie pendant 10 années d'une recette annuelle de 1.220⁺

2^o Place St. Paul - Ecole publique de fillesMontant du devis 10.000⁺

- a) offre de concours à fonds perdus de 5.000⁺
- b) avance de 5.000⁺ remboursable sans intérêts en 5
années
- c) garantie pendant 10 années d'une recette annuelle de 500⁺

Accepté. - Le Conseil accepte en outre⁺

Le Conseil municipal prend ensuite la
délibération suivante relative aux extensions qui
pourraient être demandées à l'avenir.

Monsieur le Maire expose au Conseil:

Qu'à diverses reprises des particuliers ont
demandé à la Ville de Nantes d'étendre son réseau de
distribution d'eau potable en vue de doter leurs
propriétés situées sur le territoire de la commune.

Que la Ville de Nantes reste, en principe, disposée
à étendre son réseau de distribution d'eau hors de son
propre territoire sous réserve de l'acceptation formelle
des communes intéressées et sous réserve également
d'être déchargée de toute responsabilité & de toute
redevance relativement aux canalisations à poser.

Que dans le but de simplifier les formalités nécessaires
par ces installations, M. le Maire de Nantes a indiqué
par lettre du 25 avril 1932⁺ l'intérêt qu'il y aurait à
ce que ces mesures soient étendues à toutes les exten-
sions qui seraient demandées, tant pour la commune
de Rezé que pour ses habitants.

Le Conseil

Considérant que les travaux de cette nature sont
essentiellement d'hygiène publique et qu'il y a lieu d'en

de servir aux intéressés
un intérêt de 4% comme il
a été fait pour les précédents de
la rue Sadi-Carnot, pour
la somme de 12.200 qui
doit être remboursée dans
5 ans.

Les fonds nécessaires seront
insérés au budget communal.

7

2

favoriser la réalisation :

Autorise, d'une manière générale, la Ville de Nantes, à établir sur le territoire de la commune de Rezé, les canalisations qui seront demandées soit par des particuliers, soit par la Commune elle-même ; s'engage à en reconnaître l'existence sous le sol de ses voies publiques, ainsi qu'à exonérer la Ville de Nantes de toute responsabilité au fait de la présence de ces canalisations qui seront exemptes de toute redevance, à quelque titre & sous quelque forme que ce soit, à autorise M^r le Maire à passer avec la Ville de Nantes, & au nom de la Commune de Rezé toutes conventions utiles.

Eclairage public. - rue Chiers - Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M^r L. Trupinier Keller relative à l'éclairage intensif de la rue Chiers depuis le carrefour jusqu'au P. N. du chemin de fer de Nantes - Lezay.

Le devis établi par M^r L. Trupinier se compose de 2 parties :

- 1^o du carrefour à la jonction de la route Nationale & de la route de Rezé, prix forfaitaire : 5.600⁺
- 2^o de la jonction de ces 2 routes jusqu'au P. N. prix forfaitaire : 9.800⁺

La Compagnie prenant à sa charge $\frac{1}{5}$ des dépenses totales, la charge de la Commune serait de :

pour la 1^{re} partie : 4.580⁺

et pour la seconde : 7.840⁺

Le Conseil accepte de faire payer tout le travail en une seule fois & autorise M^r le Maire à traiter à ce sujet.

Le crédit sera prélevé sur l'art 72 du budget primitif.

M^r le Maire communique au Conseil la lettre de M^r L. Trupinier Keller, relative à la construction d'un transformateur derrière l'église de St Paul, le long du presbytère.

Le Conseil municipal charge M. le Maire d'écrire à M. le curé de St Paul en lui communiquant la lettre de M. F. Tugénieux, pour savoir s'il venait des vicarioriaux personnels à ce que la Compagnie se serve du mur des presbytères, dans les conditions énoncées dans la lettre.

Répurgation

Monsieur le Maire soumet au Conseil le projet de cahier des charges concernant la répurgation dans la commune de Profé.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, y donne son entière approbation sous réserve des modifications qui seront apportées par l'Administration municipale, à laquelle il est donné tous pouvoirs pour la rédaction dudit cahier des charges.

Le Conseil demande la mise en adjudication de ce service, la dépense qui en résultera est inscrite au budget primitif de 1933.

Redette. Acquisition Amenagement

Comme suite à sa délibération du 23 Octobre dernier, le Conseil municipal autorise M. le Maire à traiter de gré à gré, avec M. Rouan, Alexandre, mécanicien, quai de Versailles à Nantes, pour l'acquisition d'une nouvelle redette, moyennant le prix forfaitaire de 4500⁺. Cette dépense est prévue dans l'emprunt de 100.000⁺.

Comme suite à sa délibération du 23 Octobre dernier, le Conseil municipal accepte la soumission déposé de M. Patquier, constructeur à Breteuil, relative aux travaux à exécuter sur la redette en vue de son aménagement pour le transport des passagers au compte de la Commune de Profé.

Le montant des travaux qui s'élève à 17.000 francs sera prélevé sur l'emprunt de 100.000 francs.

Quant aux travaux supplémentaires qui ne sont pas prévus dans la dite soumission, ils ne devront pas dépasser la somme de : 3.000⁺.

Une commission de surveillance et d'acceptation, a été nommée et comprend :

M. M. Chiffaine, Fabrice, Cougeron, Chauvelon, Rioux, Brosmeau

Elle fonctionnera sous la surveillance de M. Cougeron adjoint & du capitaine Lerrigan.

Fournitures scolaires

Le conseil municipal autorise M. le Maire à renouveler le traité de gré à gré avec M. Piret, libraire à Nantes, pour les fournitures classiques à faire aux écoles communales en 1933.

Le crédit nécessaire est inscrit au budget primitif de 1933

Emprunt de 178.000

Remboursement
12 obligations

Le Conseil Municipal se conformant à l'art 5 de l'arrêté municipal du 17 février 1927, fixe à 12 le nombre de séries à amortir & décide qu'il sera procédé au tirage au sort de ces 12 obligations le mercredi 20 Décembre courant à 9 h^{1/2} du matin, à la Mairie, en présence de M. M. Gar Mailliet adjoint & Hervaud Conseillers municipaux, et de M. Olivier Receveur Municipal.

Listes électorales pour 1933

Désignation des
délégués.

Liste politique : M. le Maire fait connaître à l'Assemblée qu'aux termes des lois en vigueur, les Conseils Municipaux, doivent dans leur session ordinaire de novembre, désigner leurs délégués pour les représenter au sein des Commissions chargées :

1^o l'une de dresser le tableau rectificatif de la liste électorale

2^o l'autre chargée de juger les réclamations

Le Conseil désigne :

1^o M. M. Gar Mailliet Gabriel pour faire partie de la Commission chargée de dresser le tableau rectificatif en collaboration avec M. Brosmeau Antoine, délégué de l'Administration.

2^o M. M. Guérin & Marchais Julien pour faire partie de la Commission chargée de statuer sur les demandes en inscription ou en radiation.

Conseil des Prud'hommes — Monsieur le Maire devant le
Conseil de vouloir bien conformément à l'art 10 de la
loi du 24 mars 1924, désigner les délégués pour la
révision des listes électorales en 1933

L'Assemblée nomme :

- 1^{er} électeur ouvrier : M. Bonhomme, peintre - 13^e Laude
2^e électeur employé : M. Peneau, emp. de com. Languereau
3^e électeur patron : M. Giffroy, emp. com. no. S. Camus

Chambre d'agriculture — Le conseil désigne M. Ferrand
Cuyère aux Maulins pour la révision de la liste électorale
de la chambre d'agriculture.

Tribunal & chambre de commerce. — M. le Maire fait connaître
qu'aux termes de l'art 3 de la loi du 8 Décembre 1883 et de
l'art 1^{er} & 2 de la loi du 19 D^{éc} 1905, la révision de la
liste électorale de la chambre de commerce doit avoir
lieu dans la 1^{ère} quinzaine de septembre par une
commission composée du Maire assisté de 2 conseillers
Municipaux désignés par leurs collègues.

L'Assemblée nomme :

M. Loris Emile & M. Charrel, pour faire
partie de la dite Commission

Chambre des métiers sont désignés pour faire
partie de la Commission :

M. M. Fabrice Marcel, no de l'Industrie
& Jacon Georges - Galatène

Rectification
Maulins Lambert

Une commission est nommée pour aller voir
M. le D^é de la S. N. E. & l'Ingénieur M. Nolte,
composée de M. M. Caugeron, Courpou, & Arin

Acquisition & échange
de terrains

M. le Maire soumet au Conseil Municipal
les lettres d'offres acceptées par les propriétaires pour la
cession des terrains nécessaires à l'établissement de la
rue St. Paul

M. Esneau cède 25 m² à raison de 6^e le m²
soit : 150 francs.

M. Lancelot Elisée cède 110 m², dont 14 m² de
terrain bâti. — Il accepte d'échanger ce terrain contre l'ac-
cident de la rue jouissant la propriété & à condition que la

nom. to 7/33

commune reconstruite le mur de face de la buanderie.
D'après le dossier établi par le conseil communal, le terrain à aliéner a une superficie de 27 m² dont la valeur est également de 240⁺. L'échange aurait donc lieu sans faute ni retour.

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal accepte ces lettres d'offres & demande l'autorisation d'acquiescer à titre onéreux 25 m² estimés 150⁺ & d'échanger sans faute ni retour 27 m² de terrain communal contre 40 m² appartenant à M^r Lamalot. Un crédit spécial est inscrit au budget primitif de 1933. Il sollicite, en outre, la dispense de purge des hypothèques.

Acquisition de terrains par voie d'alignement.

M^r le Maire expose au Conseil municipal que par suite d'arrêts d'alignement intervenus, et qu'il y a lieu d'acquiescer:

1^o sur le chemⁿ Valart³ N^o 14, aux chapelles 13 m² 4 de terrain bâti estimés : 66⁺ 70, appartenant à M^r Urbain André. La surface & le prix ont été acceptés par le pétitionnaire.

2^o sur le chemⁿ Valart³ N^o 7, au Port au Vlé: 20 m² 4 de terrain bâti, estimés 190⁺ 80, appartenant à M^r Hervauet qui a également accepté la superficie & l'estimation.

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal demande l'autorisation d'acquiescer par voie d'alignement les terrains dont il s'agit avec dispense de purge des hypothèques. - Un crédit spécial est inscrit au budget primitif de 1933.

Mullier
Gantwaillies
Marchais
Chapman
J. Carrière
Hervauet
Marchais
M. S. Habier
Chapman

non 2/205